

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 94-604-30 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique »;

Règlement n° 2023-1035-01 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2023-1035 établissant la création du programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques de la Ville de Mercier »;

Règlement n° 2024-1047 intitulé « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales par catégories d'immeubles et toutes autres taxes et tarification pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2025 ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 24^e jour du mois de janvier 2025



Denis Ferland, avocat
Greffier